

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

POI

n° 628

semaine du
29 octobre
au 4 novembre
2020

Site : infos-ouvrieres.fr / mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

Édition spéciale des élections avec l'avis des délégués aux urnes

INFORMATIONS OUVRIÈRES 5 008

60% de réajustement

HEBDOMADAIRE DE LA LUTTE DES CLASSES HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT POI

À la veille de l'annonce par Macron d'un durcissement de l'état d'urgence
En pleine panique, ils voudraient continuer...



■ Pour Castex, « le meilleur moyen de soulager les hôpitaux, c'est de ne pas tomber malade » !
Ils ne savent plus quoi inventer pour masquer leur politique et leurs mensonges. Page 4 et 5

■ École : la rentrée que prépare Blanquer.

■ Remise en cause des libertés démocratiques : une escalade dangereuse. Page 1 et 3

21 nov. 2020 - Paris
Convention
des délégués des comités de résistance et de reconquête

CHILL
Scrutin historique : 80 % rejets
la Constitution de Pinchet

ALLENBAUME
« Le conflit salarial le plus dur depuis 1992 dans les services publics »

Le comité de Puyren-Veley propose de réaménager le mouvement pour la lutte du couvre-feu et de l'état d'urgence. Page 8

Abonnez-vous !

« Le confinement constitue un remède pire que le mal pour la société française »

La rédaction d'*Informations ouvrières* a pris connaissance de l'appel ci-dessous lancé par trois cents universitaires, scientifiques, professionnels de la santé, du droit, de l'éducation et du social, ainsi que des artistes, à la suite de l'imposition du reconfinement. Elle décide de le porter à la connaissance de ses lecteurs comme élément livré à la discussion.

C'est un secret de polichinelle : le reconfinement était envisagé depuis l'été dernier. La stratégie de communication du ministère de la Santé s'est déployée autour de cette perspective depuis plus de deux mois, de façon à le faire accepter par la majorité de la population le jour J. Les médias *mainstream* lui ont fourni une aide décisive. Ils sont le relais et l'instrument privilégiés de cette communication. Et force est hélas de constater qu'ils jouent très bien le rôle qui leur a été assigné. S'appuyant mécaniquement sur les chiffres, cette communication consiste à ne s'intéresser qu'aux indicateurs les plus alarmants, en les changeant au fil du temps si celui qu'on utilisait ne permet plus d'envoyer le message espéré. Et si un indicateur a une évolution en dents de scie, la communication se fait uniquement les jours où les chiffres augmentent. Il n'y a qu'un seul message possible.

Avant-hier, 27 octobre, la manipulation a encore opéré. La totalité des médias a titré sur les prétendus 523 morts : « *Du jamais vu depuis le confinement* ». Or ce chiffre était faux. Selon Santé publique France, il y a eu 292 morts à l'hôpital le 27 octobre, contre 257 la veille (le 26) et 244 (en baisse, donc) le 28. Mais l'on ajoute les morts en Ehpad qu'une fois tous les quatre jours en les cumulant. Prétendre compter les morts quotidiens ce jour-là revient donc à gonfler artificiellement les chiffres. Et c'est étonnamment ce qui s'est passé la veille de l'allocution annoncée du président de la République, qui a repris à son compte ce chiffre faux. Est-ce un détail ? Non, ce n'est hélas qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Une deuxième vague prétendue « plus terrible encore que la première »

C'est le président du « Conseil scientifique » (M. Del-fraissy) qui le disait il y a quelques jours : arriverait une deuxième vague « *plus forte encore que la première* » et nous serions déjà dans « *une situation critique* ». Ce genre de prédiction catastrophiste constitue une manipulation d'un conseil qui n'est pas scientifique, mais politique. Rien ne permet non plus d'affirmer que, sauf confinement, « *d'ici quelques mois, c'est au moins 400 000 morts supplémentaires à déplorer* », comme l'a pourtant prétendu hier soir le président de la République. Enfin, il est également faux de dire que nous ferions simplement comme tous nos voisins européens. À ce jour, seuls l'Irlande et le Pays de Galles ont reconfiné la totalité de leur population.

Il serait urgent de revenir à la raison. Selon les chiffres de Santé publique France, sur les près de 15 millions de tests effectués à ce jour, 93 % sont négatifs. Et, parmi les 7 % restant de la population testée positive, plus de 85% ont moins de 60 ans ; il s'agit donc essentiellement de personnes qui ne risquent pas de faire une forme grave de la maladie. Au final, moins de 1 % de la population est donc « à risque » et c'est uniquement elle qu'il faut protéger.

Autre façon de le dire : au cours de la période récente (entre le 1^{er} septembre et le 20 octobre, jour où nous avons fait ce calcul), 7 621 098 personnes ont été testées. Sur cette même période, 38 100 individus ont été hospitalisés (0,5 %) et 6 593 ont été admis en réanimation (0,09 %) avec un test positif au Covid. En d'autres termes, depuis le 1^{er} septembre, sur cet énorme échantillon de la population de

7,6 millions, la probabilité moyenne pour un individu lambda (sans distinction d'âge ou de comorbidité) de ne pas être hospitalisé est de 99,5 % et celle de ne pas être admis en réanimation est de 99,91 %. Justifier le reconfinement de 67 millions de Français sur cette base s'appelle un délire.

Hier, le 28 octobre, 3 045 personnes étaient en réanimation. Comment parler de saturation lorsque l'on se souvient que, fin août, le ministre de la Santé annonçait 12 000 lits disponibles si besoin (quatre fois plus donc). Où donc sont ces lits ?

On dit alors : « *Oui, mais l'hôpital est submergé par le Covid.* » Manipulation encore, pour trois raisons. D'abord, les tests ayant été généralisés depuis juillet, toute personne entrant à l'hôpital porteuse d'une trace du Covid est comptée comme un « *hospitalisé Covid* », même si elle vient en réalité pour son cancer ou son hypertension. Et c'est la même chose si elle entre en réanimation ou si elle décède. Ensuite, si les chiffres de l'hospitalisation et de la réanimation augmentent bel et bien, cela n'a rien d'exceptionnel : c'est au contraire ce qui se produit chaque année à la même époque (automne-hiver), mais que l'on fait semblant d'avoir oublié. Un Alzheimer généralisé s'est-il emparé de nos politiques et des journalistes ? Faut-il rappeler qu'en janvier 2020, à la veille de la crise du Covid, 1 000 médecins, dont 600 chefs de service des hôpitaux, avaient menacé de démissionner pour dénoncer « *un hôpital public qui se meurt* » ? Enfin, il y avait hier, le 28 octobre, 3 045 personnes en réanimation. Comment parler de saturation lorsque l'on se souvient que, fin août, le ministre de la Santé annonçait 12 000 lits disponibles si besoin (quatre fois plus donc). Où donc sont ces lits ?

La vérité est que les gouvernements ne veulent pas investir dans l'hôpital public où l'on maltraite les professionnels et où l'on a perdu près de 70 000 lits en quinze ans, lors même que la médecine de ville est saturée et que les services d'urgence voient leur fréquentation augmenter d'année en année. Oui, l'hôpital est en tension, mais ce n'est pas fondamentalement à cause du Covid ! C'est essentiellement à cause de la maltraitance politique dont ce service public est l'objet de manière générale depuis plus de vingt ans, et tout particulièrement depuis que les politiques y ont introduit comme partout une politique du chiffre et de la rentabilité inspirée du management des grandes entreprises.

La vie sociale amputée, la démocratie en péril

La vérité est que le confinement (qui sera peut-être prolongé au-delà du 1^{er} décembre) crée bien plus de problèmes qu'il n'en résout. Son bilan mondial n'est associé à aucune réduction mesurable de la mortalité, tandis que son principal résultat observable est d'abord de mettre au chômage des centaines de milliers et peut-être demain des millions de personnes, surtout évidemment parmi les plus fragiles

(emplois précaires, CDD, intérim, personnes payées à la prestation, saisonniers, etc.), et de menacer de disparition la plupart des petites entreprises, souvent familiales, autres que les commerces de bouche, dont l'activité quotidienne est la seule source de revenu. Gageons que les très grands groupes s'en satisferont, car ils les rachèteront sans doute demain.

Ces mesures de confinement ont ensuite pour effet d'amputer la vie sociale de la plupart des liens sociaux autres que familiaux. Un certain style de vie et de pensée embourgeoisé s'en satisfaisait certes au printemps dernier, chaque enfant ayant sa chambre pour vivre son intimité, son ordinateur pour rester en contact avec l'école et son smartphone avec forfait illimité pour échanger en permanence avec ses amis, les parents faisant du télétravail, sortant chaque jour faire leur footing dans des rues et des espaces verts « où on entendait de nouveau les oiseaux », et se faisant livrer des repas à domicile s'ils avaient la flemme de faire à manger ou la peur d'aller se mêler à la populace dans un supermarché. Mais de quelle proportion de la population cette vie est-elle le quotidien en confinement ? Qui ne voit que le confinement fait exploser les inégalités sociales, les échecs scolaires, les violences intrafamiliales, les troubles psychologiques et les renoncements au soin ? Qui ne sait qu'il entraîne déjà dans d'autres pays des soulèvements et des émeutes de la faim ? Et qui comprend que les oiseaux ont bon dos et que ces petits moments de répit procurés par la panique des humains ne sont rien au regard de leur lente extinction ?

Quant à la démocratie, elle est mise sous cloche par l'état d'urgence permanent et le confinement. Qu'est-ce qu'une démocratie sans liberté d'aller et venir, de se réunir et de manifester ? Qu'est-ce qu'une démocratie où il n'y a quasiment plus personne dans les hémicycles des assemblées parlementaires ? Qu'est-ce qu'une démocratie où la justice est paralysée faute de pouvoir audier ? Qu'est-ce qu'une démocratie où, finalement, il n'y a plus qu'un pouvoir exécutif ? Qu'est-ce qu'une démocratie où tout ceci s'impose par la peur et la culpabilisation, voire la censure et la mise en accusation de quiconque refuse d'y céder ?

Chacun, en conscience, tirera les conséquences qu'il veut de tous ces dramatiques constats. Nous n'appelons pas à la révolution et nous ne faisons pas de politique partisane. Mais nous voulons dire que nous en avons plus qu'assez qu'on nous demande de nous comporter comme les moutons de Panurge, au nom d'un principe de précaution totalement dénaturé et d'interprétations statistiques relevant de la manipulation. Nous réclamons qu'on en finisse avec cette panique sanitaire, qu'on donne aux soignants les moyens de remplir leurs missions de santé publique, qu'on cesse de violenter des pans entiers de la société et qu'on sorte de cet état d'urgence permanent pour bâtir démocratiquement une politique sanitaire consensuelle.

Laurent Mucchielli, sociologue, directeur de recherche au CNRS ; **Laurent Toubiana**, chercheur épidémiologiste à l'INSERM, directeur de l'IRSAN ; **Jean Roudier**, professeur de médecine, rhumatologue, directeur de l'unité INSERM-UMRS 1097 ; **Paul Touboul**, professeur de cardiologie à l'université Lyon 1 ; **Pierre-Yves Collombat**, ancien sénateur du Var, ancien vice-président de la commission des lois ; **Emmanuel Krivine**, chef d'orchestre, directeur honoraire de l'Orchestre national de France ; **Jean-François Toussein**, professeur de physiologie à l'université de Paris, ancien président des États généraux de la prévention ; **Marc Rozenblat**, président du Syndicat national des médecins du sport-santé ; **Christian Celdran**, directeur régional des Affaires sanitaires et sociales (DRASS) honoraire ; **Chantal Brichet-Nivoit**, médecin et correspondante de l'Académie d'éthique à l'université de Paris ; **Dominique Eraud**, médecin, présidente de la Coordination nationale médicale santé environnement ; **Louis Fouché**, médecin anesthésiste, réanimateur hospitalier ; **Bernard Marsigny**, médecin anesthésiste réanimateur hospitalier ; **Gilles Perrin**, médecin anesthésiste réanimateur ; **Bernard Swynghedauw**, biologiste, directeur de recherche émérite à l'INSERM ; **Fabrice Bonnet**, professeur d'endocrinologie au CHU de Rennes/université Rennes 1 ; **Jolanta-Éva Amouyal**, psychologue clinicienne et du travail, expert de la Commission européenne ; **Alexandra Henrion Caude**, chercheur, généticienne, directrice de l'Institut de recherche Simplissima ; **Andréa Soubelet**, enseignant-chercheur à l'université Côte-d'Azur ; **Édith Galy**, professeure en ergonomie à l'université Côte-d'Azur ; **Bruno Péquignot**, professeur émérite de sociologie des universités de Paris ; **Jean-Loup Mouisset**, oncologue médical, Hôpital privé de Provence ; **Bernadette Meignan**, médecin généraliste ; **Sébastien Lagorce**, médecin généraliste ; **André Quaderi**, professeur de psychologie, université Côte-d'Azur ; **Olivier Soulier**, médecin ; **Gilles Guglielmi**, professeur de droit à l'université Paris II Panthéon-Assas, directeur du Centre de droit public comparé ; **Éric Desmons**, professeur de droit public, université Sorbonne Paris Nord ; **Alain Wurtz**, professeur émérite de chirurgie thoracique, université de Lille ; **Bernard Dugué**, ingénieur des Mines, docteur en pharmacologie, docteur en philosophie ; **Elizabeth Oster**, avocat à la Cour, ancien membre du Conseil national des barreaux ; **Arnaud Rey**, chercheur en psychologie au CNRS ; **Mathias Delori**, politiste, chargé de recherche CNRS ; **Alexandra Menant**, docteur en biologie, chercheuse au CNRS ; **Alain Deville**, physicien, professeur émérite à l'université Aix-Marseille ; **Thierry Oblet**, maître de conférence en sociologie, université de Bordeaux ; **Éric Plaisance**, professeur de sociologie à l'université Paris-Descartes ; **Thierry Flaget**, conseiller principal d'éducation ; **Marc Cognard**, professeur de biologie et physique-chimie en lycée ; **Malick Abubakr Hamid Diallo**, journaliste ; **Virginie Bauer**, journaliste-enseignante ; **Cesare Mattina**, enseignant/chercheur à Aix-Marseille université ; **Nathalie Chapon**, enseignante et chercheuse à Aix-Marseille université ; **Elise Carpentier**, professeur de droit public à l'université d'Aix-Marseille ; **Marc Roux**, professeur honoraire de zootechnie ; **Pascale Gillot**, maître de conférences en philosophie, université de Tours ; **Charalambos Apostolidis**, professeur de droit international à l'université de Bourgogne ; **Didier Blanc**, professeur de droit public à l'université de Toulouse ; **Christophe Leroy**, biologiste, docteur en biologie moléculaire et cellulaire ; **Dominique Domergue Anguis**, gynécologue ; **Evelyne Fargin**, professeur de chimie à l'université de Bordeaux ; **David Lepoutre**, professeur de sociologie, université de Paris-Nanterre ; **Isabelle Vinatier**, professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université de Nantes ; **Marie Touzet Cortina**, maître de conférences à l'université de Bordeaux ; **Rose-Marie Castello**, médecin du travail ; **Sroussi Hubert**, médecin généraliste (Montbéliard) ; **Cécile Bourdais**, maîtresse de conférences en psychologie à l'université Paris 8-Vincennes à Saint-Denis ; **Marie Estripeaut-Bourjac**, professeur émérite à l'université de Bordeaux ; **Rémy Marchal**, professeur des universités à l'École nationale supérieure d'arts et métiers ; **Marie-Laure Cadart**, médecin et anthropologue ; **Jean-Jacques Vallotton**, médecin généraliste (39) ; **Florence Lair**, radiologue libérale, Blois ; **Nassim Moussi**, architecte ; **Jean-Christophe Besset**, réalisateur ; **Luc Petitnicolas**, responsable R&D, chargé de cours ; **Murielle Dellemotte**, médecin du travail ; **Monique Lamizet**, médecin ; **Bernard Lamizet**, ancien professeur d'université à Sciences-Po Lyon ; **Monique Romagny-Vial**, professeur des universités ; **Jean-Jacques Robin**, juriste ancien directeur d'établissements médico-sociaux ; **Sébastien Aubert**, professeur agrégé de génie mécanique, École nationale supérieure d'arts et métiers ; **Laurence Maury**, psychologue (psychologie sociale et cognitive) ; **Isabelle Aubert**, maître de conférences HDR à l'université de Bordeaux ; **Thierry Gourvéneq**, pédopsychiatre ; **Michèle Leclerc-Olive**, chercheuse retraitée CNRS-EHESS ; **Hélène Banoun**, pharmacien biologiste, docteur ès-sciences pharmaceutiques ; **Pierre Grenet**, écrivain ; **André Cayol**, enseignant-chercheur retraité de l'université

de Compiègne-Sorbonne ; **Shanti Rouvier**, docteure en psychologie clinique et psychopathologie ; **Jean-Michel de Chaisemartin**, psychiatre des hôpitaux honoraire ; **Gilles Mottet**, enseignant artistique, compositeur ; **Marta Barreda**, médecin généraliste, spécialiste en santé publique ; **Camille Allaria**, sociologue, chercheuse associée au CNRS ; **Pierre Duchesne**, psychanalyste ; **Michel Angles**, médecin généraliste (12) ; **Daniel Robinson**, médecin généraliste (Écully) ; **Jean-Pierre Eudier**, chirurgien-dentiste ; **Christian Perronne**, médecin infectiologue ; **Christine Claude-Mayonnade**, avocate (Tarbes) ; **Eugenia Lamas**, chercheuse en éthique, INSERM ; **Hervé Joly**, directeur de recherche CNRS, Lyon ; **Sylvie Laval**, psychiatre ; **Daniel Chollet**, médecin pneumologue ; **Brigitte Agostini**, infirmière libérale, Propriano ; **David Esfandi**, psychiatre-addictologue, Bordeaux ; **Thiou Sandrine**, médecin généraliste à Besançon ; **Ariane Bourgeois**, avocat au barreau des Hauts-de-Seine ; **Emmanuelle Lemonnier**, médecin généraliste, Ville-nave-d'Ornon ; **Jean-Jacques Coulon**, médecin généraliste Bourges ; **Frédéric Monier**, professeur d'histoire contemporaine, Avignon université ; **Marc Richevaux**, magistrat, maître de conférences à l'université du Littoral Côte-d'Opale ; **Jean-François Lesgards**, biochimiste, chercheur au CNRS ; **Brigitte Weiss**, médecin généraliste ; **Laura Giusti**, médecin psychiatre ; **Mylène Weill**, biologiste, directrice de recherche au CNRS ; **Éric Bouvier**, pharmacien ; **Bernard Cornut**, polytechnicien ; **Sophie Tasker**, traducteur et expert judiciaire ; **Mohamed Zelmat**, biologiste médical ; **Dominique Jaulmes**, médecin retraitée, ancien PHTP AP-HP ; **Anne Marie Bègue-Simon**, ancien maître de conférences des universités en sciences humaines, ancien médecin et expert honoraire près des tribunaux ; **Tanguy Martinelli**, médecin généraliste à Issigeac (Dordogne) ; **Frédéric Hasselmann**, professeur de musique, chef d'entreprise, responsable d'association ; **Jean-Pierre Grouzard**, retraité des Industries électriques et gazières ; **Caroline Mécary**, avocate aux barreaux de Paris et du Québec, ancien membre du Conseil de l'Ordre ; **Bernard Banoun**, professeur de littérature allemande, Sorbonne-Université, faculté des lettres ; **Hugues Debotte**, conseiller en droit ; **Sendegul Aras**, avocat au barreau de Strasbourg, membre du Conseil de l'Ordre ; **Amandine Thomasset**, psychiatre, praticien hospitalier ; **Lisbeth Girard Claudon**, médecin généraliste ; **Benoît Rousseau**, juge des libertés et de la détention (Cayenne) ; **Cécile Fortanier**, docteur en économie de la santé, cadre hospitalier ; **Delphine Rive**, médecin généraliste (Rezé) ; **Claude Gautier**, professeur de philosophie, École normale supérieure de Lyon ; **Nathalie Caradot**, médecin généraliste ; **Michel Soussaline**, chirurgien AIHP-ACCAHP ; **Nicolas Sembel**, professeur de sociologie à Aix-Marseille université ; **Roland Pfefferkom**, professeur émérite de sociologie à l'université de Strasbourg ; **Maryse Esterle**, sociologue, enseignante-chercheuse honoraire de l'université d'Artois ; **Lucie Jouvét Legrand**, maîtresse de conférences en socio-anthropologie ; **Caroline Petit**, chercheuse au CNRS ; **Pascal Lardellier**, professeur de sciences de la communication à l'université de Bourgogne ; **Aurélia Vessière**, chercheur en maladies infectieuses ; **Nathalie Bauer**, écrivain, traductrice littéraire ; **Marie-José Minassian**, philosophe ; **Fausto Lanzerotti**, ostéopathe DO ; **Jean-Marc Le Gars**, avocat au barreau de Nice ; **Michel Deshaies**, professeur de géographie, université de Lorraine ; **Thierry Orsiere**, Ph. D HDR, ingénieur de recherche en toxicologie génétique à Aix-Marseille université ; **Jean-Luc Viaux**, professeur émérite de psychologie à l'université de Rouen ; **Jacques Bouaud**, chercheur en informatique médicale ; **Jean-Michel Crabbé**, médecin généraliste (Besançon) ; **Patrick Bellier**, pneumologue ; **Isabell Erhardt**, médecin généraliste ; **Franklin Joulie**, chirurgie gynéco-obst (Nantes) ; **Pascal Sacré**, anesthésiste-réanimateur ; **Pierre-Olivier Weiss**, attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'université des Antilles ; **Aurélien Dyjak**, docteur en sociologie, formateur ; **Pascal Pannetier**, chef d'entreprise ; **Jean-Luc Stanek**, santé navale et chirurgien-dentiste ; **Jeanine Jemet**, médecin généraliste ; **Rosa Gutierrez Silva-Lenud**, infirmière, diplômée en santé publique ; **Claude Amzallag**, musicien ; **Bénédicte Helfer**, expert science de régulation ; **Nicole Foulquier**, avocat (Béziers) ; **Claude Murtaza**, médecin généraliste ; **François Gastaud**, chirurgien orthopédiste ; **Amélie Castellanet**, historienne de l'art ; **Sara Melki**, ouvrière agricole ; **Léna Barbancey**, infirmière ; **Vincent Pavan**, maître de conférences en mathématiques, Aix-Marseille université ; **Ève Martin**, psychologue de l'Éducation nationale ; **Nicolas Védriens**, kinésithérapeute diplômé en ingénierie ; **Gérard Ostermann**, professeur de thérapeutique, médecine interne, psychothérapeute ; **Michel Boudet**, médecin généraliste ; **Anne-Elisabeth Migeon**, diététicienne/nutritionniste ; **Félix Giloux**, critique d'art ; **Béatrice Adam**, kinésithérapeute ; **Maylis Ferry**, post-doctorante en science politique au Centre Émile-Durkheim ; **Justine Schaal**, infirmière diplômée d'État ; **Idriss Abiola**, infirmier anesthésiste, Paris ; **Pierre Sonigo**, directeur de recherche et développement ; **Rik Verhellen**, médecin généraliste ; **Paul Rocchietta**, directeur financier ; **Pierre Concialdi**, chercheur en science

sociales ; **Laurent Lederer**, comédien ; **Alain Le Hyaric**, médecin de santé publique, Paris ; **Koryna Socha médecin**, PH, docteur en sciences médicales ; **Jean-Baptiste Mouzet**, praticien hospitalier gériatre, Maine-et-Loire ; **Gérard Le Roux**, médecin généraliste retraité ; **Jean-Jacques Gandini**, avocat honoraire, Montpellier ; **Marie Monguet**, psychologue clinicienne ; **Jean-Marc Rehby**, médecin généraliste (Lille) ; **François de Chabaliér**, psychiatre, épidémiologiste ; **Cynthia Galand**, infirmière diplômée d'État ; **Christine Pavon**, professeure des écoles ; **Sophie Hélayel**, accompagnante d'élève en situation de handicap (AESH) ; **Jérôme Reynier**, docteur en psychologie sociale ; **Arthur Roncetto**, bibliothécaire ; **André-Pierre Bouillet**, médecin généraliste (Talent) ; **Jean-Dominique Michel**, socio-anthropologue ; **Maryse Pechevis**, avocat à la Cour (Montpellier) ; **Nadège Pandraud**, enseignant-chercheur à Aix-Marseille université ; **Didier Delaitre**, médecin légiste, Le Bourget ; **Peter El Baze**, médecin, ancien attaché des hôpitaux du CHU de Nice ; **Heike Freire**, philosophe et psychologue, spécialiste de la pédagogie verte ; **Christian Castellanet**, agro-écologue ; **Dominique Leiber**, médecin généraliste ; **Margot Mottet-Caisson**, étudiante à l'Université ; **Pascal Roman**, professeur de psychologie clinique, psychopathologie et psychanalyse à l'université de Lausanne ; **Gaël Raimond**, étudiant infirmier ; **Joo Zimmermann**, ingénieur agronome, chargée d'accompagnement ; **Maxime Langevin**, doctorant en mathématiques appliquées ; **Hélène Chollet**, docteur en médecine ; **Béatrice Petit**, médecin généraliste ; **Raphaël Sendrez**, masseur-kinésithérapeute et ostéopathe ; **Nicole Chaudière**, pharmacienne ; **Karim Souanef**, maître de conférences en sociologie à l'université de Lille ; **Vincent Manns**, médecin généraliste acupuncteur ; **Martine Mérour**, pneumologue ; **Myriam Balsat**, médecin généraliste ; **Yves-Marie Mattheyses**, infirmier anesthésiste ; **Anne Atlan**, directrice de recherches au CNRS, généticienne des populations et sociologue ; **Caroline Mouzet-Heaulme**, médecin généraliste ; **Christophe Sgro**, avocat, barreau de Nancy ; **Eliana Carrasco-Rahal**, traductrice, autrice ; **Gilles Moulard**, chauffeur-livreur ; **Adèle André**, juriste ; **Dominique Bouvier**, pharmacienne ; **Marie-Louise Chaix**, micro-entrepreneuse ; **Ralph Lévy**, étiope ; **Nicole Roattino**, pharmacienne praticien hospitalier ; **Chantal Heccq**, retraitée ; **Évelyne Jaumary-Lapeyre**, avocat, docteur en science politique ; **Sybille Burtin-Philibert**, médecin spécialiste de santé publique ; **Laurent Durinck**, médecin anesthésiste ; **Véronique Ahari**, médecin nutritionniste ; **Nathalie George**, médecin du travail et épidémiologiste ; **Frédéric Schnee**, médecin gériatre coordonnateur en Ehpad ; **Dominique Crozat**, professeur de géographie à l'université Paul-Valéry, Montpellier ; **Thierry Medynski**, médecin généraliste ; **Teddy Francisot**, avocat à Montpellier ; **Blanche Magarinos-Rey**, avocate au barreau de Paris ; **André Bonnet**, avocat au barreau de Marseille ; **Hélène Palma**, maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille ; **Jean-Luc Wabant**, avocat ; **Guy Chapouillière**, professeur émérite à l'ENSAV de Toulouse ; **Évelyne Gandais**, dermatologue ; **Nicole Karsenti**, médecin généraliste ; **Fabien Giboudot**,

médecin généraliste (39) ; **Gwennola Nouet-Berthelot**, docteur en médecine (49) ; **Édith Delbreil**, avocate au barreau d'Avignon ; **Serge Rader**, pharmacien, Paris ; **Valérie Giraud**, sage-femme sexologue ; **Emmanuel Sarrazin**, médecin généraliste ; **Frédéric Barbe**, maître de conférences associé à l'École d'architecture de Nantes ; **Jean-Louis Pasquier**, formateur pour adultes et praticien en cohérence cardio-respiratoire ; **Christine Pasquier**, formatrice, coach et praticienne en cohérence cardio-respiratoire ; **Franck Enjolras**, psychiatre et anthropologue ; **Anne-Catherine Martin**, médecin généraliste ; **Paul-André Bellot**, chirurgien dentiste ; **Francine Barouch**, médecin homéopathe (Nice) ; **Catherine Delmas**, médecin généraliste, Toulouse ; **Jean Emsallem**, médecin angiologue ; **Morgane Miègeville**, cadre de santé ; **Jean-Philippe Golly**, informaticien ; **Patricia Melot**, médecin généraliste ; **Christophe Lemardelé**, docteur en histoire des religions, chercheur associé au CNRS ; **François Le Gall**, musicien ; **Sylvie Huitorel**, infirmière libérale (56) ; **Marc Arer**, médecin généraliste (Saint-Étienne) ; **Philippe Bos**, anesthésiste-réanimateur retraité ; **Aline Hubert**, hydrogéologue ; **James Maszy**, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Rennes 2 ; **Benoit Marpeau**, maître de conférences en histoire, université de Caen-Normandie ; **Anne-Gabrielle Mottier**, orthophoniste ; **Lidia Wacheux**, aide-soignante ; **Laurent Toussaint**, conseiller en investissements financiers, professeur à Montpellier Business School ; **Bénédicte Dassonville**, médecin généraliste ; **Sylvie Imbert**, informaticienne ; **Elsa Ronchi**, cheffe de projet développement social urbain ; **Christophe Dargère**, sociologue, chercheur associé au Centre Max-Weber ; **Tamara Baron**, psychologue ; **Dominique Géraud-Coulon**, médecin rééducateur (Gap) ; **Pierre Maugeais**, médecin généraliste (30) ; **Françoise Giorgetti-D'Esclercs**, médecin oto-rhino-laryngologiste, CHU Marseille ; **Manuel Zacklad**, professeur en sciences de l'information et de la communication au CNAM ; **Paul Report**, retraité, ancien magistrat des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ; **Marianne Bordenave-Jacquemin**, maître de conférences en physiologie végétale, Sorbonne université ; **Catherine Raulin**, médecin ostéopathe ; **Natacha Galet**, psychologue clinicienne, psychanalyste ; **Gérard Delépine**, chirurgien cancérologue statisticien ; **Nicole Delépine**, pédiatre cancérologue ; **Jutta Schicht**, éducatrice spécialisée ; **Ève Villemur**, homéopathe, nutritionniste et praticienne en TCC ; **Béa Arruabarrena**, maître de conférences Conservatoire national d'arts et métiers (CNAM), laboratoire DICEN ; **Sylvie Cagnin**, médecin anesthésiste-réanimateur ; **Claire Neirinck**, professeur de droit émérite, université de Toulouse 1 Capitole ; **Thierry Loloum**, médecin, psychiatre (16) ; **Véronique Le Gall**, psychologue ; **Alain Tortosa**, thérapeute ; **Colette Nordmann**, médecin du sport-santé, Bures-sur-Yvette ; **Aude Meesemaeker**, infirmière libérale, naturopathe, Montpellier ; **Noémie Garnier-Maugeais**, professeure spécialisée pour enfants sourds ; **Leila Gofiti-Laroche**, pharmacien et épidémiologiste, praticien hospitalier au CHU Grenoble-Alpes.

Je m'abonne à **INFORMATIONS OUVRIÈRES**

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros 9,50 euros pour les plis clos

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

@.....

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signez l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

5 numéros "découverte" : 7 euros 12 numéros : 17 euros 4 mois (17 numéros) : 24 euros
 6 mois (25 numéros) : 33 euros 1 an (51 numéros) : 65 euros 1 an, pli clos : 110 euros
 12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Remplir lisiblement et en lettres CAPITALES

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, av., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date :

Signature (obligatoire) :

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal